

## ORDRE DU JOUR DU 7 MARS 2011

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Confirmation de l'assermentation de monsieur Marc Cossette
4. Approbation des procès-verbaux du mois de février 2011
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
  - Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l'arbre
  - Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole
  - Le Nouvelliste / Cahier spécial *MRC des Chenaux*
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière
9. Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres pour le balayage mécanisé des rues
10. Résolution demandant une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration des routes
11. Résolution mandatant la directrice générale pour préparer un appel d'offres pour le fauchage des abords des chemins
12. Résolution relatif à l'aliénation du lot 3 994 165 (ancien lot 277-1) du parc industriel
13. Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc et d'égout au 31-12-2010
14. Résolution relative à une demande à la C.P.T.A.Q. / lots 3 994173 et 3 995 088
15. Résolution demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de majorer l'aide financière accordée dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées FIMR 610892
16. Questions diverses
17. Période de questions
18. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 7 mars 2011, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames     Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs     Marc Cossette, conseiller  
  Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 16, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de factures
- Résolution adoptant le règlement 2011-386

### 3. Confirmation de l'assermentation de monsieur Marc Cossette

Monsieur Marc Cossette a été assermenté en date de ce jour, lors de la séance informelle précédant cette séance ordinaire du 7 mars 2011. La directrice générale a remis à monsieur Cossette, le formulaire concernant la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil; que ce dernier devra compléter et remettre à la directrice générale.

### 4. Résolution 2011-03-40

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de février 2011**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de février 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 5. Résolution 2011-03-41

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

### Comptes

210386	Hydro Québec	280.45 \$
210387	Municipalité Saint-Maurice	165.00
210388	Popote Roulante St-Luc	300.00
210389	Bell	787.58
210390	Receveur général du Canada	796.63
210391	Société d'assurance Automobile	427.80
210392	M.R.C. des Chenaux	1 588.21
210393	A.D.M.Q.	34.18
210394	Banque Nationale du Canada	289.43
210395	Le Bulletin des Chenaux.	85.44
210396	Poste Canada	33.34
210397	La Coop Univert	105.04
210398	CPU Service	393.04
210399	La Croix Bleue	396.69
210400	Distribution Robert Enr.	342.24
210401	Éditions Yvon Blais	428.40
210402	Fabrique St-Luc-de-Vincennes	900.00
210403	Formules Municipales	177.99
210404	François Boisvert et Ass.	148.10
210405	Groupe Qualitas Inc.	1 058.36
210406	Jean Chateaufeuf & Ass.	3 276.14
210407	Milot Jean-Claude	50.00
210408	Ministère des Finances	102.00
210409	Nettoyage Sanimont	682.64
210410	Petite Caisse	92.64
210411	Pitney Bowes	335.89
210412	Service Cité-Propre Inc.	1 387.24
210413	La Coop fédérée (Sonic)	2 413.43
210414	SSQ – Société d'assurance-vie inc.	543.92
210415	Transport R. Brouillette	10 080.27
210416	Xérox Canada Ltée	146.94

### Salaires

502000	Marie-Joëlle Carignan	185.01 \$
502001	Ginette Normandin	29.06
502002	Colette Normandin	33.90
502003	Manon Shallow	593.02
502004	Luc Normandin	447.47
502005	Ginette Normandin	95.32
502006	Marie-Joëlle Carignan	182.71
502007	Colette Normandin	125.94
502008	Manon Shallow	593.02
502009	Luc Normandin	447.47
502010	Ginette Normandin	81.52
502011	Marie-Joëlle Carignan	136.71
502012	Manon Shallow	593.02
502013	Luc Normandin	447.48
502014	Jean-Claude Milot	512.08
502015	Jacques Lefebvre	171.26
502016	Nicole Grenon	171.26
502017	Françoise Asselin	171.26
502018	Robert Normandin	171.26
502019	Daniel André Thibeault	171.26
502020	Manon Shallow	593.02

502021	Marie-Joëlle Carignan	201.01
502022	Ginette Normandin	33.90
502023	Luc Normandin	447.48

## 6. Lecture de la correspondance

### a. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l'arbre

L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, nous informe que mai sera le mois de l'arbre et des forêts. Il est possible de s'inscrire pour obtenir des plants de diverses sortes de feuillus et conifères. Les municipalités sont invitées à organiser des activités et à distribuer de jeunes arbres. Il est suggéré d'en parler dans le prochain bulletin municipal afin que l'on sache si des contribuables sont intéressés.

### b. Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole

La directrice générale madame Louise Baillargeon, invite la municipalité à se joindre à l'organisme pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 10 au 16 avril prochain sous le thème *Merci l'action bénévole des gens et des gestes*. Il nous est demandé de proclamer cette semaine, lors de notre séance du mois d'avril, par l'adoption d'une résolution dont le modèle est joint à la présente lettre.

### c. Le Nouvelliste / Cahier spécial MRC des Chenaux

Comme l'an dernier, Le Nouvelliste publiera un cahier spécial sur La MRC des Chenaux, dans lequel il nous est offert un espace publicitaire. L'offre est pour une publicité de la dimension de 3.97 pouces x 3.21 pouces, pour un coût de 229.00 \$ plus taxes.

Résolution 2011-03-42

#### **Résolution concernant une demande de publicité concernant le CLD et la MRC des Chenaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD et la MRC des Chenaux s'associent au journal Le Nouvelliste pour réaliser une édition spéciale dressant le portrait de notre milieu le 25 mars prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la publicité est de 229 \$, plus taxes, pour une annonce de 3,21 x 3,97 pouces;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC et du CLD est situé sur notre territoire;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel-André Thibeault, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte d'acheter une publicité au prix de 229 \$, plus taxes, pour la réalisation de l'édition spéciale de la MRC et du CLD des Chenaux du 25 mars prochain du journal Le Nouvelliste

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 7. Dépôt des écritures du journal général

La directrice générale dépose les écritures du journal général de janvier et de février 2011.

8. Résolution 2011-03-43

**Résolution mandant la directrice générale à demander un appel d'offres concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bien-être de la population riveraine et la sécurité des automobilistes, le conseil fait épandre de l'abat-poussière dans le rang St-Joseph E. et la Route du Domaine;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres volontaire, par invitation, pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2011-03-44

**Résolution mandant la directrice générale à demander un appel d'offres pour le balayage mécanisé des rues**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire que les rues et les stationnements dont elle est propriétaire soient propres;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, elle doit confier à un entrepreneur le balayage des rues au moyen d'un balai mécanique aspirant;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par invitation, pour le balayage mécanisé des rues.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2011-03-45

**Résolution demandant une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration des routes**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, la municipalité réalise des travaux de pavage permettant d'améliorer la qualité de roulement de nos diverses routes;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs routes de notre territoire ont besoin d'amélioration, dont la route à Thibeault, le rang Saint-Alexis et le rang Saint-Joseph O.;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, la municipalité met la priorité sur les sections les plus endommagées afin d'assurer la sécurité des automobilistes;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à notre députée, madame Noëlla Champagne, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration des routes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2011-03-46

**Résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres pour le fauchage des abords des chemins**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fauchage des abords des chemins doit être renouvelé;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important que chaque année ce travail se fasse au moins une fois;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à préparer un appel d'offres, par invitation, pour le fauchage des abords de chemins;

**QUE** le terme du contrat sera de 1 an.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2011-03-47

**Résolution relatif à l'aliénation du lot 3 994 165 (ancien lot 277-1) du parc industriel**

**CONSIDÉRANT QUE** Messieurs Jean-François Doucet et Alexandre Gauthier veulent acquérir le lot 3 994 165 (ancien lot 277-1) pour la construction d'un garage de machinerie agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis, à notre inspecteur en bâtiment et qu'il est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble aliéné constitue, au moment de son aliénation, une unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation foncière de la municipalité et que le prix d'aliénation est supérieur au moins élevé entre le total des coûts et des frais visés au deuxième alinéa de l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et la valeur inscrite au rôle de cet immeuble;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de vendre le lot 3 994 165 (ancien lot 277-1), à messieurs Jean-François Doucet et Alexandre Gauthier, en leurs noms ou en celui de leur entreprise, pour la somme de 4,000.00\$;

**QUE** le maire monsieur Jean-Claude Milot et la directrice générale Manon Shallow soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction;

**QUE** les frais et honoraires de l'acte de vente, de la publication et des copies pour les parties soit à la charge des acquéreurs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2011-03-48

**Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc et d'égout au 31-12-2010**

**CONSIDÉRANT QUE** les surplus en matière d'aqueduc et d'égout sont comptabilisés aux livres;

**CONSIDÉRANT QU'**en cours d'année 2010, les résultats entre les recettes et les dépenses des réseaux d'aqueduc et d'égout font en sorte qu'il y a lieu d'ajuster les surplus attribués à chacun de ces réseaux;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à ajuster les surplus affectés comme suit :

• Dossier égout entretien	2 011.28 \$ ct
• Dossier Aqueduc 1	1 615.80 \$ ct
• Dossier Aqueduc 2	2 540.57 \$ ct
• Dossier Aqueduc St-Joseph	35.69 \$ ct

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2011-03-49

**Résolution relative à une demande à la C.P.T.A.Q. / lots 3 994173 et 3 995 088**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Imhof soumet au nom de Ferme Impa une demande à la CPTAQ en regard des lots 3 994 173 et 3 995 088;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de la demande est de déplacer la maison qui se trouve sur le lot 3 994 173 pour l'implanter sur le lot 3 995 088 et d'utiliser le lot 3 994 173 uniquement pour la culture puisque le potentiel du sol y est favorable, comparativement au lot 3 995 088 qui est peu propice à l'agriculture compte tenu de la présence de nombreuses roches;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra ainsi d'augmenter la superficie cultivable du demandeur puisque cette portion du lot 3 994 173 n'était pas cultivée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme aux règlements municipaux incluant le règlement de zonage

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appui la demande de monsieur Martin Imhof de Ferme Impa, qu'il soumet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec; afin que soit autorisé le déplacement de la maison qui se trouve sur le lot 3 994 173 vers le lot 3 995 088.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2011-03-50

**Résolution demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de majorer l'aide financière accordée dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées FIMR 610892**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 septembre 2008, la ministre des Affaires municipales et des Régions, a confirmée une aide financière de l'ordre de 847 846 \$, au volet 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, dont l'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 423 923 \$ et celle du gouvernement du Canada 423 923\$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette confirmation le conseil municipal a adopté le *Règlement 2008-366 décrétant un emprunt de 946 528\$ et une dépense de 963 943\$ pour l'exécution de travaux d'interception et le traitement des eaux usées;*

**CONSIDÉRANT QUE** cela faisait plus de vingt (20) ans, que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désirait mettre aux normes ses infrastructures et se doter d'installations pour assainir ses eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2008 dans l'objectif de la réalisation de ce projet majeur, le conseil municipal a dû autoriser des dépenses considérables pour sa capacité, que ce soit pour les études préparatoires, les études environnementales, le devis des études géotechniques, les plans et devis, le plan topographique, le plan de localisation ainsi que pour les coûts relatifs au processus d'acquisition de terrains par expropriation et de gré à gré, etc;

**CONSIDÉRANT QU'**au 31 décembre 2010, les registres comptables de la municipalité démontrent que la somme de 146 183.23 \$ a été dépensée pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des derniers mois, le projet a fait l'objet de nouvelles estimations des coûts et suite à ces révisions et à l'ouverture des soumissions du 25 février 2011, il est clairement démontré une augmentation plus que considérable des coûts de réalisation, excédant de plusieurs centaines de milliers de dollars l'aide financière allouée ainsi que le règlement d'emprunt s'y rattachant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la population desservie et assujettie au paiement de la dette de ce projet, soit approximativement 80 familles, ne peuvent assumer une trop lourde charge financière, et ce malgré la volonté de mettre aux normes les infrastructures;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, de majorer à son maximum l'aide financière à la hauteur d'au moins 97 % des coûts totaux du projet ajusté; permettant la réalisation du projet d'Assainissement des eaux usées pour notre municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 16. Questions diverses

a. Résolution 2011-03-51

### **Résolution concernant le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer au conseil;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Bell Mobilité	54.81 \$
Jacques Lefebvre, factures photos des maires	142.84

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2011-03-52

### **Résolution adoptant le Règlement numéro 2011-386 modifiant le règlement de zonage**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier un des règlements de nos règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu adoption le 17 janvier dernier, par la résolution 2011-01-09, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2011-386;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu adoption le 7 février dernier, par la résolution 2011-02-24, du 2<sup>ème</sup> projet de Règlement numéro 2011-386;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2011-386 modifiant le règlement de zonage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 17. Période de questions

Aucune question.

18. Résolution 2011-03-53

### **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance 20 h 25.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-très.